

## ACTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

## **DEMANDE D'ADHESION**

***********					
NOM et Prénom :					
Agissant en qualité de :					
ENTREPRISE:					
Activité de l'entreprise : (ex : maçonnerie, peinture, serrurerie)					
Nombre de salariés :					
SIEGE SOCIAL: (Cachet de l'entreprise)					
Demande l'adhésion de l'Entreprise à :					
ACTION SOCIALE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS Pôle Services Bâtiment 18 Rue de Sarliève 63800 COURNON D'AUVERGNE					
Et m'engage à verser régulièrement les cotisations mensuelles ou trimestrielles aux conditions					

indiquées au verso, à compter du :.....



## ACTION SOCIALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

1)	Action Sociale du Bâtiment fera bénéficier le personnel de l'Entreprise adhérente de toutes les prestations
	sociales dont nous avons pris connaissance.

- 2) En contrepartie, l'Entreprise respectera la décision du conseil d'administration (AGE du 9 décembre 2015) qui a fixé le montant des cotisations au taux de **0,50**% sur la totalité des salaires bruts.
- 3) Les cotisations devront être réglées chaque mois ou chaque trimestre.
- 4) Le montant des cotisations est calculé sur la masse salariale brute déclarée à la Caisse Congés Intempéries du BTP
- ➤ Si vous êtes adhérent à la Fédération du Bâtiment, le règlement se fera directement sans intervention de votre part, il vous suffira de cocher la ligne correspondante sur la déclaration de la Caisse Congés Intempéries du BTP.

Dans ce cas vous bénéficierez d'une réduction de 0,10% sur la cotisation Fédération.

> Si vous n'êtes pas adhérent à la Fédération du Bâtiment, le règlement direct devra être adressé à l'ASBTP accompagné d'une photocopie de la déclaration mensuelle ou trimestrielle à la Caisse Congés Intempéries du BTP.

	<u>Merci d'entourer votre réponse</u>		
Adhérent Fédération du Bâtiment :	OUI	NON	
	Fait à : Le		
	Signature		

CACHET DE L'ENTREPRISE